

Gaborieau (Marc) Minorités musulmanes dans le royaume hindou du Népal

Hames Constant

Archives des sciences sociales des religions, Année 1980, Volume 49, Numéro 2

p. 262 - 262

[Voir l'article en ligne](#)

Page 262 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

bre ? Pourquoi la secte se trouve-t-elle réduite à une caractérisation par ses tendances sécessionnistes ? On n'arrêterait pas de poser des questions. A quoi bon ?

L'ouvrage rendra service par l'information qu'il contient, dont les limites et les déterminations apparaissent avec clarté.

Jean Séguy.

49.418

FORNÉS (Juan).

El nuevo sistema concordatario español. Pampelune (Espagne), EUNSA, 1980, 184 p.

Quieta non movere. Eviter les changements qui ne s'imposent pas : vieux principe politique emprunté à la sagesse populaire. Le système concordataire en offre plusieurs exemples récents. En France, le gouvernement socialiste de Guy Mollet avait fait des ouvertures au Saint-Siège en vue d'un nouveau concordat; les pourparlers traînèrent en longueur et furent suspendus *sine die* à l'avènement de la V^e République en 1958 (*Arch.*, 48, n° 446). En Italie, des négociations sont en cours et semblent devoir aboutir au *statu quo*; mieux vaut une pratique simple dans un cadre connu qu'un aménagement qui remettrait en cause un équilibre péniblement atteint. En Espagne, le concordat datait de 1953 et d'un régime aujourd'hui défunt : plutôt que de l'abolir, les deux parties ont procédé à deux séries d'accords en 1976 et en 1979, dont le fait fondamental est un renoncement bilatéral au principe de confessionnalité : l'Espagne a cessé d'être un « Etat catholique » (p. 34).

Introduction et commentaires, suivis du texte du concordat et des accords.

Emile Poulat.

49.419

GABORIEAU (Marc).

Minorités musulmanes dans le royaume hindou du Népal. Paris, Kincksieck (Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université de Paris-X, Nanterre), 1977, 282 p.

« Au sud du Népal, d'est en ouest, court une plaine appelée Teraï : c'est là que vivent la grande majorité des musulmans ». En 1971, ils étaient, selon le recensement, 338 467, soit environ 10 % de la population de cette région.

Un autre groupe, bien moins nombreux (1 239 en 1971) habite la vallée de Kathmandou.

Un troisième, enfin, sur lequel l'auteur s'étend longuement et qui n'était jusqu'à

maintenant guère connu, habite des villages des montagnes de l'Ouest.

Après la présentation de ces groupes, l'examen de leurs origines, des langues employées, de la structure sociale, des pratiques religieuses, des rôles économiques, une deuxième partie de l'ouvrage examine le statut de ces musulmans à travers le droit hindou népalais. Religion, caste, système de parenté précisent le statut des musulmans qui, curieusement, « est aussi appliqué à l'ethnologue occidental qui doit observer les mêmes règles, se soumettre aux mêmes restrictions et garder dans la société étudiée le même statut inférieur et ambigu; il a, pour observer la société népalaise, le même point de vue que le musulman ».

Ouvrage documenté souvent de façon originale (documents et archives et données de terrain), avec un corpus de notes, une bibliographie et un index.

Constant Hamès.

49.420

GALASSO (Giuseppe),
RUSSO (Carla), éd.

L'Archivio storico diocesano di Napoli. Guida (II). Naples, Guida Editori, 1978, 1 271 p. (Fonti et documenti per la Storia del Mezzogiorno d'Italia, 6).

Deuxième et dernier volume du guide systématique des Archives historiques du diocèse de Naples (*Arch.*, 48, n° 399), comprenant, entre autres, les rubriques suivantes : Bénéfices, Séminaire (XVII^e-XX^e s.), Monastères, Saint-Office (dénonciations, procès), Procès de béatification (plus de 200).

Marie-Louise Letendre.

49.421

GARDET (Louis).

Les Hommes de l'Islam. Paris, Hachette, 1977, 445 p.

L'auteur de *La Cité musulmane* (1954) nous livre, plutôt qu'un travail d'historien ou d'islamologue, une série de réflexions articulées autour de quelques grands problèmes de l'islam ancien ou récent : y a-t-il un homme musulman et une mentalité correspondante ? Quelles sont les structures sociales de l'âge classique (vers le X^e, XI^e siècle), en ville, à la campagne et peut-on parler de classes sociales ? Comment comprendre les divisions à l'intérieur de l'islam : un Islam ou des Islams ? « Or, s'il ne saurait être question de définir en Islam une "orthodoxie" incontestée, chaque école ou chaque secte, par contre, entend se présenter, face à ses oppo-